



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA SEINE SAINT DENIS

PREFECTURE

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DURABLE
ET DES COLLECTIVITES LOCALES

BUREAU DE L'URBANISME ET DES
AFFAIRES FONCIERES

Affaire suivie par :
Amaury DE LA TAILLE
N° 1117
Tél : 01 41 60 66 84
Mél : amaury.de-la-taille@seine-saint-denis.gouv.fr

Bobigny, le 31 juillet 2014

Monsieur,

Par courrier en date du 28 juillet 2014, vous avez sollicité, sur le fondement de l'article L.123-15 du code de l'environnement, un délai supplémentaire pour la remise de votre rapport d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique de l'aménagement de la ZAC Boissière-Acacia à Montreuil.

Je vous informe qu' un délai supplémentaire de 10 jours vous est accordé, soit jusqu'au 21 août 2014, pour rendre votre rapport d'enquête.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Bien cordialement

Le préfet,

Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur du Développement Durable
et des Collectivités Locales


Marc WENNER

Monsieur Michel LAGUT
34 rue Jules Vallès
93700 DRANCY